



PHI 238 – Sagesses médiévales (3 cr.)

Plan de cours – Hiver 2019

jeudi, 13 h 00 à 15 h 50, local A4-271

Enseignant : Andrius Valevicius
Bureau : A5-214
Téléphone : **819 821-8000, poste**
Courriel : andrius.valevicius@USherbrooke.ca

OBJECTIF

Approfondir quelques thèmes importants de la philosophie médiévale par une étude de texte : découvrir ce que représente la sagesse médiévale face aux théories philosophiques traditionnelles.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Un des objectifs du cours est de faire connaître aux étudiants des états d'âme peu connus dans le monde d'aujourd'hui. En quelque sorte, il s'agit de l'acquisition de la vraie philosophie parce qu'il s'agit d'une époque ou philosophie et visions mystiques allaient de pair : par exemple, l'esthétique et l'éthique s'allient dans la sobriété cistercienne, la politique et l'ordre social suivent les lois de Dieu, Lui-même Créateur de l'humanité, mais aussi Roi et Juge.

CONTENU

Dans ce cours nous allons explorer les structures politiques et sociales du Moyen-Âge, mais surtout celles dont fait l'objet l'œuvre de Saint Thomas d'Aquin. Nous allons lire des extraits de son traité sur « Les Lois » ainsi que certains autres textes politiques comme « De la Royauté ». À la base des notions de Saint Thomas il y a le bien commun. Mais, qu'est-ce que le bien commun? Il ne s'agit pas d'un l'état providence menant à l'infantilisation de la société, mais plus encore; c'est ce que nous allons découvrir dans le cours.

Une autre partie du cours sera consacrée aux invasions des Mongols en Europe et à leurs réformes économiques et sociales, en juxtaposition avec les structures européennes en place. Ce conflit va nous permettre à la fin du cours d'ouvrir un débat sur l'état des choses dans le monde d'aujourd'hui.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
10-01-2019	Introduction à la pensée de Thomas d'Aquin.
17-01-2019	La psychologie thomiste
24-01-2019	L'essence de la loi et la loi éternelle
31-01-2019	La loi naturelle non écrite
07-02-2019	Les lois humaines
14-02-2019	La guerre juste et le tyrannicide
21-02-2019	De la Royauté, livre premier
28-02-2019	Examen mi-session
07-03-2019	Semaine de relâche
14-03-2019	De la Royauté, livre second
21-03-2019	Suspension des activités pédagogiques (AGEFLESH)
28-03-2019	Questions d'économie médiévale
04-04-2019	Les invasions mongoles et les réformes
11-04-2019	Discussions et comparaisons en vue d'une conclusion
18-04-2019	Examen final

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Deux examens en classe :

Un examen mi-session pour 40 % de la note finale.

Un examen final pour 60 % de la note finale.

Critères d'évaluation

Les critères de l'évaluation sont la compréhension, la cohérence de la pensée, l'économie et la précision de la présentation des idées, l'effort général ainsi que l'assiduité aux cours.

BIBLIOGRAPHIE

Saint Thomas d'Aquin, *Petite somme politique*, Paris : Téqui éditeur, 1997.

Saint Thomas d'Aquin, *Les Lois*, Paris : Téqui éditeur, 2000.

Weatherford, Jack, *Ghengis Khan et the Making of the Modern World*, 2006.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.